



# Commune de **CERNY** (Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 22 décembre à 15 h 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 15 décembre 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes BARBERI, LEPAGE, TRIMBOUR

Absentes excusées : Mmes VUITRY, CARPENTIER, SAINGERY et FRANCISCO

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

### N° 2023 / IV / 4 – 8.2 Remboursement de frais

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° 2023 / II / 4 – 7.1 du Conseil d'administration du 14 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du CCAS,

VU la demande de prise en charge financière de la carte de transport scolaire « ImagineR » de l'enfant d'une famille Cernoise en difficulté, enregistrée auprès du CCAS en date du 12 septembre 2023,

VU les justificatifs produits par la famille, matérialisant le coût du titre de transport et son bénéficiaire,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de soutenir les personnes suivies par les organismes sociaux,

L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil d'administration**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** le remboursement des frais engagés par la famille à hauteur de 373 €, soit 100% du montant du titre de transport,

**DIT** que les crédits seront pris à l'article 6562 du budget en cours,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision

Marie-Claire CHAMBARET,  
Présidente du CCAS

